



## Pôle académique Ecole inclusive

Affaire suivie par :  
Philippe MONTOYA  
IEN- CT Ecole inclusive  
Tél : 05 36 25 70 29  
Mél : [philippe.montoya@ac-toulouse.fr](mailto:philippe.montoya@ac-toulouse.fr)  
75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

## RAPPORT DE LA COMMISSION – session 2025 Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI ) par la validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP)

### 1 - Inscriptions au CAPPEI – VAEP

	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
Livrets 1 validés	26	3
Livrets 2 déposés	12	3

Les candidats dont le livret 1 n'a pas été validé ne présentaient pas une ancienneté générale de service suffisante et/ou les trois années dans l'enseignement spécialisé requises.

Seuls 51,7% des enseignants dont le livret 1 a été validé ont déposé le livret 2.  
Sur les 15 candidats ayant déposé leur livret 2, 1 seul candidat s'est désisté.

### 2 - Avis des commissions

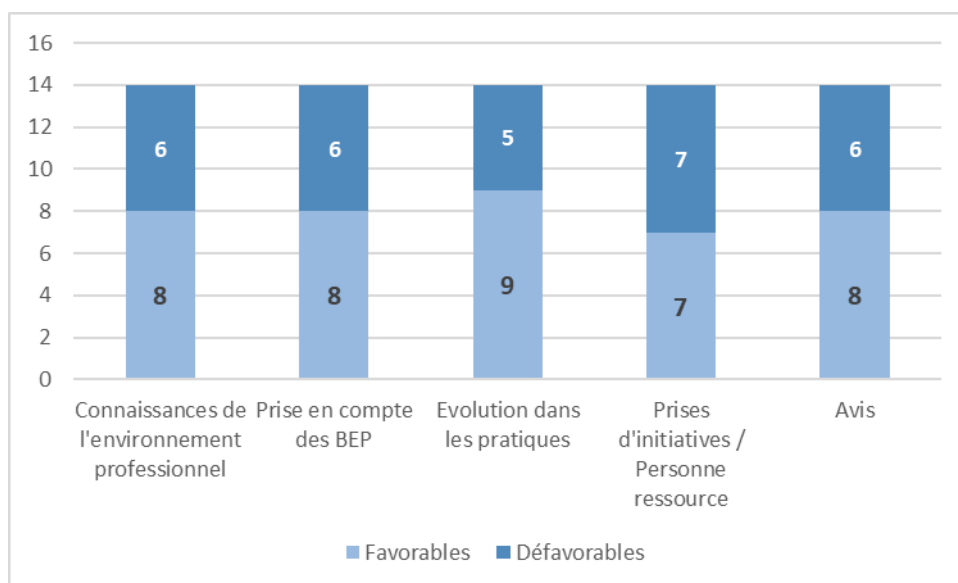
L'épreuve du CAPPEI VAEP se compose de :

- une présentation à la commission du dossier élaboré par le candidat (livret 2) portant sur sa pratique professionnelle de *15 minutes*
- un entretien de *45 minutes* permettant notamment à la commission d'approfondir certains aspects de la présentation, d'interroger les pratiques pédagogiques du candidats et d'aborder les enjeux de l'Ecole inclusive dans différents contextes d'exercice.

A l'issue de l'épreuve les membres des commissions ont émis des avis sur quatre items prenant appui sur le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé :

Observations du jury	Connaissances, aptitudes et compétences en lien avec le référentiel spécifique
Le dossier <u>et</u> l'entretien attestent des <b>connaissances approfondies de l'environnement professionnel.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilisation des éléments du cadre législatif et réglementaire</li><li>• Appropriation des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive.</li><li>• Connaissance des acteurs et des principaux partenaires de l'Ecole inclusive.</li></ul>
Le dossier <u>et</u> l'entretien attestent des <b>aptitudes professionnelles relatives à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions pédagogiques outillées visant l'accessibilité des apprentissages (évaluation fine des besoins, mise en œuvre de projets individualisés opérationnels, adaptation des supports et des stratégies d'apprentissage)</li><li>• Actions pédagogiques coordonnées qui prennent appui sur la dimension collaborative.</li></ul>
Le dossier <u>et</u> l'entretien attestent <b>une évolution dans les pratiques</b> : - des capacités de <b>prise de distance</b> par rapport aux expériences vécues et aux activités décrites - des <b>capacités à trouver des réponses aux difficultés rencontrées</b> dans l'exercice de la mission d'enseignant spécialisé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence du choix des activités proposées au regard de l'expérience</li><li>• Mise en lien de l'analyse de la pratique professionnelle avec des apports théoriques (didactique et pédagogique) et les textes officiels en vigueur</li><li>• Mise en lien des pratiques pédagogiques et des réussites/difficultés constatées chez les élèves.</li></ul>
Le dossier <u>et</u> l'entretien attestent: - la capacité de <b>prises d'initiatives</b> appropriées. - la capacité à <b>être une personne ressource</b> dans l'environnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prises d'initiatives appropriées.</li><li>• Personne ressource dans l'environnement professionnel</li></ul>

## Répartition des avis



**Lecture :** 8 avis favorables et 6 avis défavorables ont été émis sur l'item « Connaissances de l'environnement professionnel »

### Taux de réussite

	1er degré	2nd degré
Candidats	11	3
Favorable	7	1
Taux de réussite	63,6%	33,3%

**La commission tient à rappeler que, comme pour le CAPPEI par la voie de l'examen, l'expérience professionnelle sur un poste d'enseignant spécialisé ne saurait suffire. Il est attendu des candidats qu'ils puissent témoigner d'une pratique professionnelle correspondant aux attendus s'appuyant sur une réelle connaissance du cadre réglementaire et se nourrissant d'apports théoriques actualisés.**

**Les membres de la commission suggèrent au candidat de s'appuyer sur une expérience récente d'enseignement dans l'enseignement spécialisé.**

#### ❖ Le dossier :

Les membres de la commission ont apprécié les dossiers où les activités choisies ont fait l'objet d'une explicitation précise et problématisée. L'articulation entre les pratiques professionnelles et le cadre réglementaire, ainsi que les apports de la recherche, a permis à la commission d'apprécier les capacités réflexives des candidats. À l'inverse, certains écrits se sont limités à décrire une pratique professionnelle sans en livrer une analyse en vue de la faire évoluer.

Sur le plan formel, les candidats sont invités à veiller à la correction orthographique et syntaxique de leur écrit, ainsi qu'à sa structuration. Certains d'entre eux ont fait le choix de joindre des annexes. Il est rappelé que ces dernières doivent apporter une plus-value à l'écrit et faire l'objet d'une sélection pertinente. Elles doivent rester limitées.

#### ❖ La présentation :

La présentation doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse afin d'en maîtriser le contenu et de gérer correctement le temps imparti. Elle ne peut se limiter à résumer le dossier. Faute de préparation, certains candidats ont réalisé une prise de parole inférieure à 5 minutes dont le point central était leur contexte d'exercice. Il est rappelé que cette présentation doit faire état de l'évolution de la réflexion du candidat depuis le dépôt du livret 2 et des perspectives qui se sont ouvertes, suite à la production de cet écrit.

Des candidats ont appuyé leur propos sur un diaporama. L'utilisation d'un support numérique n'a pas de caractère obligatoire. Là encore, son utilisation doit être pertinente.

#### ❖ L'entretien :

Les membres des commissions prennent appui sur le livret 2 et la présentation afin d'interroger les candidats. Cet entretien permet d'approfondir et de préciser certains propos tenus par le candidat sur une pratique professionnelle prenant en compte les besoins des élèves.

Par ailleurs, les membres des commissions mettent à profit les 45 minutes pour évaluer les connaissances du

candidat sur les différents contextes d'exercices liés à l'Ecole inclusive. Cela nécessite une bonne maîtrise du cadre réglementaire et, notamment des référentiels de l'enseignant spécialisé, ainsi que des ressources institutionnelles. De bonnes connaissances sur le parcours de l'élève, ainsi que sur les différents plans, programmes et projets permettant de répondre aux besoins des élèves ont été appréciées. En tant que personnes ressources, les candidats prétendant à la certification doivent montrer leurs capacités à proposer à leurs collègues des outils, des ressources et à les orienter dans le réseau des partenaires.

Les capacités à être à l'écoute des questions et remarques des membres de la commission ont permis l'établissement d'échanges fructueux entre les candidats et les membres des commissions. Certains candidats ont su démontrer ces qualités d'écoute et de dialogue alors que d'autres n'ont pas pris le temps d'écouter ou d'analyser les questions posées.

### **3 - Analyse des résultats par items**

#### **∞ Connaissances de l'environnement professionnel**

La plupart des candidats ont démontré une bonne maîtrise des éléments du cadre législatif et réglementaire, des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive, ainsi que des acteurs et partenaires de l'école inclusive. Les candidats ayant reçu un avis défavorable ont commis des erreurs en formulant leur réponse et n'ont pas su s'extraire suffisamment de leur contexte d'exercice.

#### **∞ Aptitudes professionnelles**

Les candidats ayant reçu un avis favorable ont démontré leur capacité à proposer des situations d'apprentissage prenant en compte des besoins éducatifs particuliers. Dans la conception et la mise en œuvre de projets individualisés, ils ont su expliciter leur démarche et mettre en lumière la dimension collaborative.

Les autres candidats n'ont pas su décrire leur pratique d'évaluation fine des besoins, d'adaptation des supports et des stratégies d'apprentissage ni les actions pédagogiques coordonnées mises en œuvre. Les actions relatives au suivi du parcours des élèves ont également absentes de la présentation et des réponses de certains candidats alors qu'il s'agit d'une dimension essentielle de l'enseignant spécialisé.

#### **∞ Évolution dans les pratiques**

Etre en capacité d'expliquer l'évolution de ses pratiques professionnelles témoigne des capacités à prendre de la distance par rapport à ses expériences et à trouver des réponses aux difficultés rencontrées en s'appuyant sur des apports théoriques maîtrisés. Certains candidats n'ont pas été en capacité de mener cette analyse faute d'une mise à distance par rapport à ses gestes professionnels et par manque d'étayage théorique.

#### **∞ Capacité de prises d'initiatives et d'être une personne ressource**

Etre une personne ressource dans son environnement professionnel implique une capacité à prendre des initiatives mais également à mobiliser un cadre réglementaire élargi (ne pas se limiter à son contexte d'exercice), des ressources institutionnelles (Cap Ecole inclusive, Eduscol, Canopé, etc.) ainsi que des références théoriques actualisées. Certains candidats n'ont décrit qu'une pratique professionnelle limitée à l'environnement de la classe sans témoigner d'une volonté de travailler au sein d'un collectif ni de contribuer à l'évolution des gestes professionnels de leurs collègues. Des fragilités en terme de connaissances ont également été notées.

**Le président du jury**

**Cyril LE NORMAND  
IA-DASEN du Tarn et Garonne**

**Le vice-président  
Philippe MONTOYA  
IEN-ASH  
CT académique Ecole inclusive**